

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

**Membre absent**: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

**Délibération n°20241003DEL11**

## **ACTION EDUCATIVE**

### **Signature de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire avec la CAF**

#### **RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Le principe de l'obligation scolaire exige que tous les enfants âgés de trois ans à seize ans, présents sur le territoire français, bénéficient d'une instruction. Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au maire et à l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Dans ce cas, il est exigé une déclaration annuelle.

Conformément aux dispositions de l'article L 131-6 du Code de l'Éducation, « *chaque année, à la rentrée scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire* ». Cette obligation s'effectue opérationnellement en liaison avec le Directeur académique.

De même, afin de procéder à ce recensement, le Maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune qui lui sont notamment transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales.

Aussi, est-il nécessaire pour la Ville de conclure une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise à disposition desdites données en vue du recensement qu'elle réalisera lors des rentrées scolaires.

La convention définit notamment les modalités techniques et la gestion sécurisée des données communiquées conformément aux dispositions combinées du Code de l'éducation et du Règlement Général sur la Protection des Données.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour l'année scolaire 2024 2025, la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**